



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

8448/87 (Presse 153)

1191st Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 22 September 1987

President: Mr Laurits TOERNAES
Minister for Agriculture
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER
State Secretary for European
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Laurits TOERNAES
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walter KITTEL

State Secretary,
Federal Ministry for Food,
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS
Minister for Agriculture

Spain:

Mr Carlos ROMERO HERRERA
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

France:

Mr François GUILLAUME
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Michael O'KENNEDY
Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI
Minister for Agriculture

Mr Natale CARLOTTO
State Secretary for Health

REVIEW OF ACTION TAKEN TO CONTROL THE AGRICULTURAL MARKETS AND OUTLOOK
FOR THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

The Council noted with interest the Commission communication, which was introduced by the Commission's Vice-President. This contained a review of the adjustments made to the common agricultural policy and outlined the additional measures which were needed to complete the reform of the policy and to ensure that budgetary discipline was observed.

It then held an initial discussion on the communication pending receipt of specific proposals on the various measures envisaged.

During the discussion the Council emphasized the considerable efforts which had already been made in recent years to bring about changes in the common agricultural policy by amending legislation or through better market management, as a result of which it had already been possible to make considerable savings in relation to estimated costs. But the Council also recognized the need to continue along this path in order to exercise greater control over agricultural production and give it prospects for the future. Stress was also laid on the efforts that had to be made to open up new, non-food outlets for agricultural products. It was observed, too, that changes to the common agricultural policy would have to be consistent with the action to be taken in the context of GATT to bring about a better equilibrium in world markets.

After the discussion, the Council instructed the High-Level Working Party and the Special Committee on Agriculture to press ahead with the examination of the Commission's proposals and to report back at its meeting on 19 and 20 October so that it could submit its conclusions in good time before the European Council meeting in Copenhagen.

FINANCING OF THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

At its meeting on 13 July 1987 the Council had established a common position - by a qualified majority - on the special rules for the financing of the Common Agricultural Policy, which involved an adjustment of the system of advance payments to enable the EAGGF-Guarantee appropriation to be adhered to in 1987, in accordance with the conclusions of the European Council.

The Council noted the fact that the European Parliament had not yet delivered its Opinion and, pending such time as it did so, confirmed the common position established on 13 July.

HOPS

The Council adopted - by a qualified majority - a Regulation laying down the amount of aid to hop producers for the 1986 harvest and providing for special measures for certain regions of production.

Aid for the 1986 harvest was fixed as follows:

- 310 ECU/ha for aromatic varieties
- 390 ECU/ha for bitter varieties
- 390 ECU/ha for other varieties.

The special measures involve conversions to different varieties in order to modify production structures, thus implementing the agreement reached by the Council on 30 June 1987 during the fixing of 1987/1988 prices and related measures.

The special aid paid by the Community for conversion from bitter varieties to aromatic varieties or to "super-alpha"-type varieties was set at 2 500 ECU/ha. Member States may contribute to the financing of this measure. However, combined contributions (Community and Member State concerned) may not exceed 50% of the actual costs of the conversion plan submitted by the producers' group. This figure may rise to 75% of the costs in the Community's less-favoured regions as defined in Directive 75/268/EEC.

The special conversion aid would be paid in respect of a maximum of 800 hectares per Member State.

AFRICAN SWINE FEVER

Acting unanimously (*), the Council formally adopted a Directive amending Directive 80/215/EEC on animal health problems affecting intra-Community trade in meat products (African swine fever). Under this amendment, meat products prepared from meat coming from regions affected by the African swine fever virus (Spain and Portugal) will be subject to certain treatment conditions to ensure that there is no longer any significant risk of the virus surviving. Products thus treated may be admitted for intra-Community trade.

(*) Two delegations abstained; another gave its agreement subject to confirmation.

CLASSICAL SWINE FEVER

Following the agreement of principle reached at its meeting in June (see Press Release 7019/87 Presse 104), the Council formally adopted, by a qualified majority, three Directives and a Decision whereby - for a further period of four years - the measures to control classical swine fever will be continued.

APPLICATION OF THE PROVISIONS OF THE DIRECTIVE ON HORMONES

The Council noted an oral statement from the Commission to the effect that the Directive on hormones, banning the use of hormones for anabolic purposes as from 1 January 1988, was being challenged by the United States under the rules of the GATT.

The Council heard the delegations' comments and took the view, in agreement with the Commission, that the Directive was in accordance with GATT rules.

In conclusion, the Council asked the Commission to continue the dialogue with the United States authorities.

MISCELLANEOUS AGRICULTURAL DECISIONS

On a recommendation from the Commission, the Council authorized that Institution to negotiate an agreement on the guaranteed prices to apply to cane sugar from the ACP States between the European Economic Community and the ACP States listed in Protocol No 7 annexed to the third ACP-EEC Convention, on the one hand, and on the other, an agreement on the guaranteed prices to apply to cane sugar from India between the European Economic Community and the Republic of India, for the 1987/1988 delivery period.

Bruxelles, le 4 septembre 1987

y 33

NOTE BIO (87) 228 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

RENDEZ-VOUS DE MIDI (N. Wegter)

SUJETS TRAITES

1. Préparation de la réunion informelle des Ministres de l'Agriculture.

Nous nous sommes référés à la réunion informelle des Ministres de l'Agriculture qui se tiendra à Nyborg mardi 8 septembre dans la matinée. Le seul sujet de cette réunion concerne "L'agriculture et l'environnement", thème choisi par la Présidence danoise.

Comme c'était le cas pour les sessions informelles précédentes, l'objectif de ce débat est de provoquer un échange de vues assez général concernant le thème précité sans qu'il soit question d'aboutir à des conclusions très précises et opérationnelles.

Toutefois, il n'y a certainement pas de raison de sous-estimer l'importance de cette réunion dans la mesure où elle permet aux Ministres ainsi qu'à la Commission de préciser les conceptions de base de l'inter-relation entre l'agriculture et la sauvegarde c.q. l'amélioration de l'environnement naturel. Dans ce contexte, un certain nombre de décisions ont déjà été prises ces dernières années dans le domaine socio-structurel et il s'agit maintenant de faire un inventaire critique des résultats obtenus jusqu'ici en la matière et de préciser dans quels domaines de nouvelles initiatives s'imposent.

De la part de la Commission, M. Andriessen attirera l'attention sur le fait que depuis l'adoption de l'Acte Unique, la politique d'environnement constitue une des priorités dans les politiques communautaires, y compris la politique agricole commune. Il va mettre en évidence que la réforme de la PAC, y compris une meilleure maîtrise de la production, coïncide parfaitement aux efforts pour limiter les effets négatifs des activités agricoles sur le plan écologique. D'autre part, la relation positive entre l'agriculture et la qualité de l'environnement sera mise en évidence, comme cela se reflète déjà, par exemple, depuis 1975 dans la directive des régions de montagne et des régions défavorisées.

M. Andriessen a l'intention de saisir les Ministres, lors de cette session, d'un document de travail établissant un inventaire des mesures qui ont été prises dans le domaine agricole sous l'angle de la qualité de l'environnement. Ce même document contiendra également quelques précisions sur des actions futures à prévoir de la part de la Commission.

2. Préparation de la réunion informelle du Marché Intérieur (E. Reuter)
voir blo séparée 227

MATERIEL DIFFUSE

Calendrier : voir blo 226

IP 360 - Voyage de M. De Clercq au Japon.

Amitiés,

N. Wegter



Bruxelles, le 10 septembre 87

**NOTE BIO (87) 230 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 10 SEPTEMBRE 1987 (N. Wegter)

1. Conseil Informel de l'Agriculture à Nyborg

Nous nous sommes référés à la réunion informelle des Ministres de l'Agriculture du 8 septembre à Nyborg (Danemark) où un échange de vues a eu lieu sur la relation entre la sauvegarde de l'environnement et l'évolution de l'agriculture européenne. Cette réunion n'ayant pas eu pour but d'aboutir à des conclusions opérationnelles, on doit toutefois constater que le débat a été intéressant et a clairement démontré que tous les Ministres acceptent la liaison étroite entre les deux éléments précités.

Les Ministres ont été saisis d'un document de M. Andriessen énumérant un inventaire des mesures entreprises jusqu'ici sur le plan communautaire dans le domaine de l'environnement en relation avec la PAC. Ce même document donne quelques indications sur des initiatives nouvelles à prendre par la Commission dans le même domaine. Ce document vous a d'ailleurs été envoyé lundi sous embargo.

2. La lutte contre le cancer

Nous avons indiqué que la Commission se félicite des intentions du Gouvernement français et notamment du Bureau de Statistiques Nationales (INSEE) qui, d'après certains articles de presse, vise à publier bientôt deux indices des prix, un tabac inclus et un autre tabac exclu. Nous avons rappelé que le programme "L'Europe contre le cancer" et notamment le plan d'action 87-89 (COM (86) 717) comporte un certain nombre d'actions en relation avec la lutte contre le tabagisme dont la publication d'indices des prix hors tabac. (voir aussi P 101 de décembre 1986).

3. Aide à la Valtellina

En relation avec le principe acquis d'une intervention des instruments communautaires (Fonds structurels, BEI et NIC) pour restaurer les structures économiques de la Valtellina (Italie) (voir note bio 229), nous avons fait part de l'intention de M. Ripa di Meana de se rendre en Valtellina lundi prochain. Il rencontrera les autorités de la région de Lombardie et de la Valtellina.

4. Secteur viti-vinicole

Nous avons confirmé certains articles de presse qui font part de l'intention de la Commission d'ouvrir dans quelques jours les possibilités de soutien dans le secteur viti-vinicole, et notamment la distillation préventive (pour un prix de 65 % du prix d'orientation) ainsi que la distillation "pour la garantie de bonne fin" (pour un prix de 90 % du prix d'orientation). Ces deux mesures font partie de la

433
+ 445-81
446-42

réglementation existante, bien que la Commission ait entretemps fait part de son intention de proposer au Conseil la suppression dans le futur du dernier type de distillation dans le futur vu son efficacité limitée.

D'après les données provisoires maintenant disponibles, les chiffres de la récolte pour cette année indiquent un excédent structurel d'un ordre au moins égal à celui de l'année passée (35 millions d'hectolitres), ce qui implique que d'autres mesures de soutien s'imposeront dans un stade ultérieur, notamment la distillation obligatoire qui ne pourra être décidée qu'au mois de février prochain sur la base des données définitives de récolte.

MATERIEL DIFFUSE

IP 364 - La Communauté Européenne en Chine

IP 365 - Fonds Européen de développement

P - 59 - La Commission propose un programme spécial de 100 MECU en faveur des pays pauvres et lourdement endettés d'Afrique sub-saharienne.

Amitiés,
G. Anoull.



Bruxelles, le 21 septembre 1987.

433

**NOTE BIO (87) 241 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole**

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 21 SEPTEMBRE 1987 (N. Wegter)

1. Préparation du Conseil agricole

A titre exceptionnel, les Ministres de l'agriculture ne se réuniront qu'un jour avec trois questions à l'ordre du jour:

a. LES STABILISATEURS DANS LE DOMAINE AGRICOLE

Ce dossier revêt une importance politique particulière. Les Ministres auront une discussion sur le document sur les stabilisateurs dans le domaine agricole du mois de juillet (voir P-58- COM 410) qui faisait suite à l'invitation du dernier Conseil européen de faire des propositions en vue de l'instauration de tels mécanismes. Dans ce document, la Commission précise, secteur par secteur, comment elle vise à procéder à la stabilisation de la production, et par conséquent des dépenses dans le domaine agricole. Ainsi pour le secteur des céréales, il a été proposé d'instaurer, par une décision du Conseil, un seuil de garantie au-delà duquel on devrait procéder à certaines mesures restrictives, par exemple une adaptation de la taxe de coresponsabilité et/ou l'adaptation du prix d'intervention.

Ce qui est également essentiel dans l'approche qui a été préconisée par la Commission et qui sera probablement un des points auquel les Ministres se référeront notamment est d'assurer une meilleure efficacité sur le plan de la gestion des marchés agricoles. Nous avons proposé que le Conseil définisse un certain nombre de critères sur base desquels la Commission, sous sa propre responsabilité, serait en mesure de réagir immédiatement en cours de campagne pour faire face à certaines difficultés d'ordre budgétaire qui pourraient se dégager pendant la même campagne.

Afin de pouvoir satisfaire réellement l'orientation du Conseil européen, la Commission est convaincue qu'il est essentiel qu'il y ait une marge de manoeuvre bien précise donnée à la Commission même afin qu'elle puisse réagir immédiatement en fonction de l'évolution des dépenses et de la production dans le secteur concerné.

Nous avons déjà fait part de l'intention de la Commission de présenter des propositions plus concrètes mercredi prochain afin de raffiner les différentes suggestions et idées qui ont déjà été énumérées dans le document du mois de juillet. Par conséquent, le 23 prochain nous aurons probablement la possibilité d'annoncer un certain nombre de propositions très concrètes couvrant l'ensemble des secteurs agricoles (tabac,

fruits et légumes, céréales, etc.). En même temps, la Commission se référera d'une façon spécifique à trois secteurs pour lesquels il y avait déjà un engagement de sa part de produire des documents, soit les secteurs de la viande ovine, du sucre et du lait. Ces trois derniers rapports étaient déjà prévus indépendamment du débat sur les stabilisateurs agricoles, mais il est clair qu'il existe une liaison entre les stabilisateurs d'une part, et ces rapports d'autre part.

b. AMENAGEMENT TRANSITOIRE POUR LE REGIME DE FINANCEMENT DES DEPENSES AGRICOLES.

Dans le courant de l'après-midi, le Conseil discutera de notre proposition d'un aménagement transitoire dans le domaine du financement des dépenses agricoles. Le 30 avril, la Commission a soumis une proposition au Conseil pour instaurer un nouveau régime de financement des dépenses agricoles et qui consiste essentiellement à opérer des remboursements et non plus des avances. Cette proposition est toujours sur la table du Conseil et le Conseil européen en a pris acte. En attendant une décision du Conseil en la matière, nous sommes confrontés à un problème immédiat, c'est que nous devons faire face aux difficultés budgétaires pour 1987 où nous risquons d'avoir un déficit. Vu cette situation, la Commission a fait le 9 juillet une proposition visant un régime transitoire. Son but est identique, opérer des remboursements et non plus des avances, ce qui permettrait de combler le déficit qui serait normalement prévisible pour 1987. Lors du Conseil agricole du 13 juillet, une orientation politique s'est dégagée. Deux délégations (GR et NL) se sont exprimées négativement vis-à-vis de cette proposition tandis que les autres n'opposaient pas de difficultés à cette proposition. Il n'était pas possible à cette date de trancher définitivement puisque l'avis du Parlement européen était encore pendant. La semaine dernière, le Parlement européen ne s'est pas prononcé sur cette proposition. Elle a été renvoyée au Comité budgétaire et ce dossier est prévu à l'ordre du jour du Parlement européen du mois d'octobre.

Au Coreper, la délégation néerlandaise a confirmé son opposition à cette proposition, notamment à la partie qui concerne les compensations à payer à certains Etats membres sur le plan des frais d'intérêts. La proposition transitoire en question prévoit une compensation pour les frais d'intérêts pour 4 Etats membres, Etats ayant un taux d'inflation relativement élevé c'est-à-dire l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Pour ces 4 Etats membres, nous avons prévu une compensation de l'ordre de 6,8 %. La délégation néerlandaise estime que ceci est discriminatoire de sorte qu'il faut aussi prévoir un certain financement des taux d'intérêts pour les autres Etats membres. A la demande de la délégation néerlandaise, ce point figure à l'ordre du jour.

c. Le Conseil, outre ces deux points, examinera aussi le dossier vétérinaire et quelques points "divers".

MATERIEL DIFFUSE

IP 382 - Accord conclu sur le plan International pour l'entrée en vigueur au 1er janvier 1988 du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises

- IP 383 - MM. Cheysson et de Clercq aux Nations-Unies
IP 384 - Water pollution from agriculture : a growing problem
Extracts from the speech given by Commissioner Stanley
Clinton Davis at the Berlin Conference on the Impact of
agriculture on water resources - September 21 1987.

Amitiés,
G. Anouil.



Bruxelles, le 23 septembre 1987.

NOTE BIO (87) 241 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 23 SEPTEMBRE 1987.

CONSEIL AGRICOLE (N. Wegter)

Le Conseil a discuté hier au cours de sa réunion des stabilisateurs agricoles. La Commission, dans sa discussion d'aujourd'hui, tient compte des différentes réactions des délégations à notre proposition du mois de juillet. Nous croyons que, en général, les réactions ont été positives vis-à-vis de l'approche préconisée par la Commission, approche qui a déjà été demandée explicitement par le Conseil européen au mois de Juin dernier.

En dehors de ce sujet, le Conseil a également débattu de :

1. Les hormones.

A ce sujet, M. Andriessen a tenu à mettre au point la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, et notamment les perspectives dans l'optique de l'interdiction totale de l'utilisation des hormones dans la Communauté à dater du 1er Janvier 1988. Cette interdiction s'applique également aux importations dans la Communauté.

M. Andriessen a précisé que les dispositions pratiques à prévoir dans les différents Etats membres sont pratiquement formulées, de sorte que sur le plan interne il n'existe pas de difficultés à l'application de la directive à partir du 1er Janvier prochain. Par contre, sur le plan externe, de grandes difficultés ne peuvent être exclues, le cas échéant avec les Etats-Unis. Washington a indiqué qu'ils ne peuvent pas accepter nos règles en la matière, les considèrent comme un obstacle au commerce international et veulent mettre en cause notre directive par le biais du GATT. Ils insistent pour que nous maintenions le statu quo.

Les Américains ont prévenu la Communauté que si une solution satisfaisante n'était pas trouvée avant le 1er Janvier prochain et que nous appliquons la directive prévue, ils appliqueraient des mesures de rétorsion. Ils n'ont pas encore indiqué quelles mesures ils prendraient et on ne sait si elles s'appliqueront seulement à l'agriculture mais également à d'autres secteurs.

Les différentes délégations ont fait part de leur position, et il est apparu que la grande majorité des délégations a conclu qu'il n'y a pas de raison de changer notre position et elles ont insisté pour que nous appliquions la directive, adoptée en 1985, à partir du 1er Janvier prochain. Donc, pas de modifications en ce qui nous concerne. Deux délégations (la délégation

britannique, explicitement, et la délégation française, implicitement) étaient disposées à concevoir un report de la directive concernée. Toutes les autres n'ont pu suivre une telle approche alternative et l'on a donc conclu que la Commission doit poursuivre les contacts avec les Autorités américaines dans le but de trouver une solution convenable.

3. Plan Guillaume.

M. Guillaume, Ministre français de l'agriculture, a suggéré (par écrit) aux Ministres de l'agriculture de rechercher les moyens de stabiliser les prix des céréales sur le plan du marché mondial. Il constate que ces prix sont extrêmement bas, ce qui coûte très cher au budget communautaire (restitutions à l'exportation) et en même est très désavantageux pour les pays en voie de développement qui en dépendent. Donc, il y a toute raison de vouloir stabiliser au niveau mondial. Conclusion qui est d'ailleurs largement partagée, notamment par la Commission.

Quant à la façon de le faire, les Français proposent un arrangement entre les grands exportateurs, c'est-à-dire la Communauté européenne mais également l'Argentine, le Canada, les Etats-Unis et l'Australie, afin que ces 5 pays se mettent d'accord pour instaurer un prix minimum à l'exportation. Ce prix minimum serait plus élevé que le cours mondial actuel et un pourcentage de cette différence devrait être versé à un Fonds pour l'aide au développement des pays en voie de développement. Voici l'essentiel de cette suggestion.

Après avoir constaté que toutes les délégations s'exprimaient avec sympathie vis-à-vis de la philosophie de cette suggestion, il a été conclu que la Commission devrait étudier cette suggestion. M. Andriessen a accepté cette invitation et a indiqué que plusieurs éléments de cette suggestion lui paraissaient très constructifs. Mais il a également tenu à souligner que dans les circonstances actuelles il est un peu optimiste, voire prématuré, de penser que toutes les parties concernées seraient d'accord d'avoir la transparence nécessaire sur le plan des marchés mondiaux, transparence indispensable à l'application de la suggestion française. Il a fait référence à la réunion de San Diego du mois de février dernier qui a réuni les grands exportateurs céréaliers, et sur la base de cette réunion, il lui paraît assez difficile d'arriver à court terme à une telle situation. Toutefois, M. Andriessen a promis que la Commission approfondirait ses réflexions en la matière et que dans quelques semaines, les conclusions en matière du mandat de négociation dans le cadre du GATT sortiront. Dans ce cadre, nous ferons des suggestions concrètes pour augmenter la transparence des grands marchés mondiaux, et pas seulement celui des céréales mais également des autres marchés agricoles.

MATERIEL DIFFUSE

IP 386 - Aides d'Etat et Eureka

IP 387 - Rencontre de M. De Clercq avec le Ministre des Affaires Etrangères coréen à New York

P- 60 - Programme prévisionnel Acier 4e trimestre 1987 et quotas
Discours de M. De Clercq devant la Chambre de commerce belgo-américaine à New-York.

Amitiés,
G. Anouil.

